

Vie de quartier : fêtes, animations culturelles, événements solidaires...

FacIL

Fonds d'Accompagnement Citoyen des Initiatives Locales

Une aide financière pour des initiatives d'habitants attribuée par d'autres habitants

Vous souhaitez participer à l'animation de votre quartier ? Intégrez la commission Facil de votre quartier et participez au financement des initiatives des autres habitants ?

A quoi sert le FacIL ?

Le FacIL vise à aider financièrement les collectifs d'habitants ou les associations souhaitant mettre en place un projet original contribuant à la vie du quartier (montant maximum de 600€). Cela peut concerner des fêtes de quartier, des animations culturelles, des événements solidaires et plus encore.

Il est mis en place par la Ville de Dunkerque en partenariat avec l'Aduges. Sur les secteurs en politique de la ville, la Région Hauts-de-France est partenaire du Facil via les Projets d'Initiatives Citoyennes.

Qui décide de l'attribution des aides financières ?

Les demandes sont étudiées et décidées dans chaque quartier par une commission Facil composée d'au moins 10 habitants et d'un représentant de l'Aduges, qui échangeront avec ceux qui présentent les projets. Les élus et techniciens de la Ville de Dunkerque accompagnent la réflexion mais ne prennent pas part à la décision.

Qui peut proposer des projets ?

Tous les habitants ou collectifs d'habitants non forcément constitués en association peuvent proposer un projet à la commission FacIL en respectant quelques critères (proposer une action collective sur le quartier, que cela corresponde à l'intérêt général, etc.)

Comment candidater pour devenir membre de la commission Facil d'un quartier ?

Rien de plus simple. Si vous résidez à Dunkerque et avez plus de 16 ans, vous pouvez candidater. Remplissez le formulaire au dos de ce document et déposez-le dans votre mairie de quartier ou dans une maison de quartier. Vous pouvez également répondre en ligne.

Retrouvez toutes les infos sur le FacIL sur www.ville-dunkerque.fr/participer

Contactez votre mairie ou maison de quartier pour tout renseignement.

Ville de Dunkerque
Fonds d'Accompagnement Citoyen des Initiatives Locales
DOSSIER DE CANDIDATURE

Nom Prénom :

Sexe : Femme

Homme

Année de naissance :

Adresse :

Adresse mail :

Téléphone :

Je candidate pour participer à la commission FaCIL de (cochez une seule case) :

Dunkerque Centre

Malo les Bains

Rosendaël

Petite Synthe

Motivations :

Attention : le règlement intérieur stipule que les agents de la Ville de Dunkerque et Aduges ne peuvent pas poser leur candidature pour devenir membre des commissions FaCIL.

Déposez votre candidature dans votre mairie de quartier ou par mail :

Mairie de Dunkerque-Centre, tel. 03 28 26 28 45, courriel : dkcentre@ville-dunkerque.fr

Mairie de Malo les bains, tel. 03 28 26 26 69, courriel : malo@ville-dunkerque.fr

Mairie de Petite Synthe, tel. 03 28 26 25 55, courriel : psynthe@ville-dunkerque.fr

Mairie de Rosendaël, tel. 03 28 26 27 77, courriel : rosendael@ville-dunkerque.fr

ou encore dans la maison de quartier la plus proche de chez vous.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par les quatre mairies de quartier et la direction Démocratie, Initiatives Locales et Solidarité (DDILS) pour la mise en place des commissions FaCIL. Elles pourront être utilisées à des fins d'information sur les projets du quartier.

Les deux bases légales du traitement sont le consentement implicite de la personne répondant au questionnaire et la mission de service public (mise en place des commissions FaCIL).

Les données collectées seront destinées uniquement aux usages interne à la ville de Dunkerque (mairies de quartier et DDILS). Elles seront conservées durant toute la durée du mandat des commissions (2 ans).

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable dès le 25 mai 2018), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement de vos données ou encore de limitation du traitement. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Vous pouvez exercer vos droits directement auprès de votre Mairie de Quartier (mails et téléphones ci-dessus) ou auprès de la DDILS par mail à tousacteurs@ville-dunkerque.fr ou par téléphone au 03.28.26.28.90.

En outre, afin de faciliter l'exercice de vos droits, la Ville de Dunkerque a désigné un Délégué à la Protection des Données que vous pouvez contacter à l'adresse e-mail suivante : protection.donnees@tud.fr. Pour toute information complémentaire ou réclamation, vous pouvez contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (plus d'informations sur www.cnil.fr).